



**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 1^{er} avril 2019 à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 19h30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Gilles Rioux, Conseiller #1
Madame Guylaine Ouellet, Conseillère #2
Madame Rose Lagacé, Conseillère #3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Monsieur Normand Lévesque, Conseiller # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de secrétaire-trésorier.

(12) Personnes sont présentes à la séance ordinaire.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Un mot de bienvenue est prononcé par le président de l'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1904-01

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur Castonguay et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

4. Présentation et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2019
5. Présentation des comptes à payer au 31 mars 2019.
6. Employés municipaux mars 2019 et résolution pour employés printemps été 2019.
7. Demande d'estimation de prix sur invitation pour location équipements 2019-2020.
8. Résolution du Fonds de visibilité 2019 Northland pour les organismes.
9. Résolution suite à la réponse de Poste Canada boîtes postal
- 9- 10e Rang Ste-Paule
10. Résolution pour le renouvellement contrat Louis-Pascal Laforest 2019.
11. Demande de dons et demande de permis de réunion à la Fabrique de la paroisse de Saint-Léandre
12. Demande de dons pour le regroupement des organismes de Saint-Léandre 2019
13. Résolution de désignation des personnes responsables de la gestion des cours d'eau et des vidanges des fosses septiques pour la MC de la Matanie
14. Résolution sur la situation des services des Centre de la Petite Enfance en Matanie
15. Résolution pour le directeur général pour le Congrès ADMQ juin 2019
16. Période des questions
17. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption du procès-verbal du 4 mars 2019

RÉSOLUTION 1904-02

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 4 mars 2019 à 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2019

RÉSOLUTION 1904-03

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 mars 2019 à 19 heures 30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. Adoption des comptes payés ' mars 2019

RÉSOLUTION 1904-04

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de mars 2019 pour un



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

total des comptes incompressibles de 41 647.60\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 75.55\$, les salaires nets des employés de 14 148.08\$, les traitements nets des élus (es) de 1 626.76\$, les remboursements des prêts de 6 675.87\$, la facture de la collecte et le transports des matières résiduelles et de recyclage au montant de 5149.80\$, le paiement des fournisseurs 5 674.94 \$ le paiement des services publiques 973.12\$, les remboursements des déductions à la source de février au montant de 7 323.48\$ et de 34 986.04\$ des comptes compressibles pour un montant total de 76 633.64\$ pour le mois de mars 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 Travaux voirie employés municipaux mars 2019

André Marcil donne un résumé des travaux de voirie effectués en mars 2019.

RÉSOLUTION 1904-05

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de préparer une offre d'emploi sur le site d'emploi Québec dès le lendemain de l'adoption de la résolution afin de pourvoir à l'emploi d'employés (es) municipaux pour la période estival 2019 à compter de mai 2019.

De procéder la rédaction d'une offre d'emploi dans le journal L'Écho municipal d'Avril 2019 au salaire compétitif et selon l'expérience des candidats.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. Demande d'estimation de prix sur invitation pour la location équipements 2019-2020.

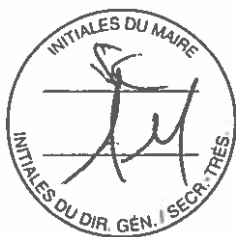
RÉSOLUTION 1904-06

Considérant que le conseil municipal de Saint-Léandre désire obtenir une estimation de prix sur invitation pour la location d'équipement et de matériel pour 2019-2020;

Considérant les travaux de voiries et d'entretiens seront effectués au cours de la saison estival 2019 par la municipalité

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'autoriser la directeur général et secrétaire trésorier à préparer une demande d'estimation de prix sur invitation pour la location d'équipement et de matériel aux entreprises de la région pour 2019-2020

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

8- Résolution du Fonds de visibilité 2019 Northland pour les organismes.

RÉSOLUTION 1904-07

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu de remettre les montants par le Fonds de Visibilité de Northland 2019 aux organismes suivant :

Journal La Fenêtre	4 500.00\$
CLD (Sentier la Grotte des Fées)	3 327.79\$
Fabrique de St- Léandre	1 500.00\$
Le Centre Socio-Culturel Le Jubé	2 500.00\$
Comité de Loisirs Les P'tits Léandre	5 000.00\$
Comité de la Serre et du jardin	<u>2 500.00\$</u>
Total	<u>19 327.79\$</u>

Ces montants doivent faire l'objet de reddition de compte auprès de Northland Power avec la prochaine demande 2020 et l'organisme prévoit faire la promotion de l'aide financière reçue à la réalisation du projet pour l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Résolution suite à la réponse de Poste Canada boîtes postal 9 et 10e Rang Ste-Paule

RÉSOLUTION 1904-08

Considérant la demande réponse favorable de Poste Canada d'installer les boîtes postales pour les résidents du rang 9 et 10 ouest de Sainte-Paule;

Considérant, la Résolution 1804-12

<< Demande de boîtes postales 9-10 Rang Ouest

Il est proposé par Monsieur Normand Lévesque et unanimement résolu de permettre à Poste Canada d'installer des boîtes postales au coin de la Route Levasseur et du Rang 9-10 Ouest, pour les citoyens habitant le Rang 9-10 Ouest dont l'adresse postale et le code postal est celui de Sainte-Paule soit le G0J 3C0.

En effectuant cette réduction de service en faveur d'installation de boîtes postales, les citoyens, citoyennes habitant ce secteur désirent obtenir une adresse postale à Saint-Léandre pour des raisons de sécurité.

Un risque d'erreur est possible lors d'un appel d'urgence dans ce secteur de Saint-Léandre, si aucun changement ne corrige cette situation. La Sûreté du Québec, Ambulance ou Pompiers peuvent



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

perdre un temps précieux lors d'appels dans le territoire de la municipalité Saint-Léandre dont l'adresse postale est à Ste-Paule.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents. >>

Considérant que d'autres endroits peuvent être considérés afin de respecter les normes de sécurités pour l'installation des boites postales dans le Rang 9 et 10 Rang Ouest à Saint-Léandre;

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu que la municipalité s'engage à demander à Poste Canada d'évaluer d'autres possibilités avec l'appui des citoyens concernés pour l'installation des boites près de leur résidences et de confirmer les choix de l'installation prévu à la fin du printemps et/ou au début de l'été 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Résolution pour le renouvellement protocole Louis-Pascal Laforest 2019.

Considérant, le travail effectué en 2018 par l'inspecteur en Bâtiment monsieur Louis-Pascal Laforest,

Considérant, le travail effectué par le Conseil Municipal sur la préparation le protocole d'entente 2018 entre les deux parties;

Considérant, que le même protocole sera en vigueur pour l'année 2019 sauf le taux horaire est de 31.75\$ à compter du 1^{er} janvier 2019, soit l'inflation du coût de la vie 2.25% + 1% d'amélioration du service.

RÉSOLUTION 1904-09

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu d'accepter le renouvellement du contrat de travail de l'Inspecteur en Bâtiment, Monsieur Louis-Pascal Laforest, et de mandater Monsieur Steve Castonguay à titre de signataire du protocole d'entente de travail entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Demande de dons et demande de permis de réunion à la Fabrique de la paroisse de Saint-Léandre

Une demande de don est faite à la municipalité.

RÉSOLUTION 1904-10

Il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu d'accepter et d'accorder une aide financière afin d'effectuer l'entretien du gazon sur les terrains de la Fabrique par les



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

employés municipaux pour l'été 2019 à un coût estimé d'environ 2 000.00\$ pour le temps hommes, entretien machinerie et équipements inclus soit (40 heures à 50.00\$/l'heure). L'organisme doit prévoir faire la promotion de l'aide financière reçue

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une demande d'autorisation pour événements spéciaux est demandée à la municipalité afin de se conformer aux normes de la sécurité routière lors de la Fête au Village le 21 juillet 2019

RÉSOLUTION 1904-11

Il est proposé par **Madame Guylaine Ouellet** que la Municipalité autorise un défilé en juillet 2019 débutant vers 2946 rue Principale jusque dans la cour de l'Église en demandant aux organisateurs de se conformer à tous les normes de sécurité ainsi qu'à tous les Règlements et/ou Lois en vigueur lors de la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Un appui est demandé suite à une demande pour l'obtention d'un permis de réunion intérieur et extérieur pour les activités prévues au cours de la saison 2019.

RÉSOLUTION 1904-12

Il est proposé par **Madame Rose Lagacé** et unanimement résolu d'accorder un appui suite à une demande pour l'obtention d'un permis de réunion auprès de la Régie des alcools et des jeux. Aucun règlement municipal ne sera enfreint suite à la délivrance de ce permis à la Fabrique de la paroisse de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Demande de dons pour le Regroupement des Organismes de Saint-Léandre 2019

Une demande de don est faite au conseil municipal pour les taxes foncières de 2019

RÉSOLUTION 1904-13

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'accorder un don au montant équivalent à 50% du coût de la taxe foncière générale soit un montant de \$792.40 en don pour 2019 au Regroupement des Organismes de Saint-Léandre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

13. Résolution de désignation des personnes responsables de la gestion des cours d'eau et des vidanges des fosses et des vidanges des fosses septiques pour la MC de la Matanie

R

RÉSOLUTION 1904-14

Considérant, la résolution numéro 475-08-16 concernant la mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de la Matanie(MRC) pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les Compétences Municipales;

Considérant qu'il y a lieu de réviser la liste des personnes responsables de la gestion des cours d'eau afin qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la Loi sur les Compétences Municipales;

Considérant que la municipalité de Saint-Léandre doit soumettre par résolution les personnes responsables qu'elle souhaite voir agir à titre des responsables de la municipalité en vertu de ladite Loi;

En conséquence, il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de nommer au cours des prochaines semaine un employé municipal à titre de personnes responsables de la gestion des cours d'eau et personne responsables des vidanges des fosses septiques pour l'année 2019 pour la municipalité de Saint-Léandre et de nommer son remplaçant soit le directeur général Monsieur André Marcil, en attendant la nomination de l'employé municipal.

Que les services soient fournis par le personnel de la municipalité de Saint-Léandre aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts soient assumés par la municipalité de Saint-Léandre sur son territoire et qu'un rapport soit transmis à la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Résolution sur la situation des services des Centre de la Petite Enfance en Matanie

RÉSOLUTION 1904-15

Attendu qu'il y un manque important de places subventionnées en milieu de garde en Matanie;

Attendu qu'il est primordial pour l'économie de notre région que les familles aient accès à des milieux de garde de qualité et ce à des prix abordables;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

Attendu que plusieurs parents doivent repousser leur retour au travail, envisage de prendre congé sans solde ou démissionner de leur travail, faute de places pour leur enfant;

Attendu que la situation touche les familles ainsi que les employeurs de la Matanie en contribuant à la pénurie de main d'œuvre ;

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Normand Lévesque** et unanimement résolu que le Conseil Municipale de Saint-Léandre appuie les démarches pour la pérennité des services de garde déjà en place en Matanie et qu'il appuie les démarches pour assurer une augmentation des places en service de garde de qualité subventionné en Matanie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. Résolution pour le directeur général pour le Congrès ADMQ juin 2019

RÉSOLUTION 1904-16

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu conformément au contrat en vigueur, que la municipalité autorise **Monsieur André Marcil** directeur général à s'inscrire et à participer au congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec et rembourse tous les frais reliés à cette activité qui se tiendra le 12-13-14 juin 2019 à Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 Période des questions

Une période de question est tenue.

17- Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 1904-17

Il est proposé par **Monsieur Gilles Rioux** et unanimement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 1 avril 2019, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures18

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général, Sec-trésorier

Je soussigné, Steve Castonguay, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.